



GESTION DE L'ERRANCE

Pour chaque résident, il est possible de définir individuellement un cercle de déplacement qui ne doit pas être dépassé. Si le résident quitte la zone autorisée, une alarme d'errance se déclenche. Celle-ci est affichée sur tous les smartphones, également de manière sonore avec une synthèse vocale. Le personnel soignant le plus proche ou d'autres collaborateurs de l'établissement peuvent ainsi raccompagner le résident dans sa zone de sécurité. Dès que le porteur du badge est de retour dans une zone autorisée, l'alarme d'errance est automatiquement quittancée.

Alarme de désorientation

Les alarmes de désorientation peuvent être définies pour des zones dans lesquelles les résidents ne doivent pas entrer au sein même de l'établissement. La cave ou la cage d'escalier en sont des exemples. Si un résident entre dans l'une de ces zones non autorisées, le système déclenche une alarme sur tous les smartphones des collaborateurs. La personne la plus proche peut alors raccompagner le résident dans la zone sécurisée et l'alarme se quitte automatiquement.

Fonction d'accompagnement

La fonction d'accompagnement permet d'éviter le déclenchement d'alarmes lorsque les résidents pénètrent dans une zone non autorisée pour eux, lorsqu'ils sont accompagnés par des soignants ou des membres de leur famille. Cette fonction d'accompagnement peut également être utilisée pour le contrôle d'accès.

Protection contre l'arrachage

Dans certaines situations, le port d'un badge est perçu par les résidents comme une gêne ou une forme de surveillance, notamment durant les phases de confusion. C'est précisément à ces moments que le risque de fugue est particulièrement élevé. Pour éviter que le résident ne se débarrasse de son badge, un clip de protection spécial contre l'arrachage peut être installé. Celui-ci ne peut être retiré qu'avec un outil dédié et sécurisé.

Si un résident parvient tout de même à enlever le badge, un capteur intégré détecte le retrait et déclenche une alarme d'arrachage.

